

# Qu'est-ce que le spécisme ?

Le terme « **spécisme** » apparaît dans les années 1970 sous la plume du psychologue Richard Ryder, dans un tract d'opposition à l'expérimentation animale. Il sert à nommer **une discrimination fondée sur l'appartenance à une espèce** – ou plus largement à un groupe non-humain, dont les membres sont considérés comme des moyens au service de nos objectifs (consommation, divertissement, recherche). Cette idée, pourtant arbitraire, consolide **un système d'oppression structuré par de multiples pratiques génératrices de souffrances**.

Pour que le spécisme soit défendable, il faudrait trouver une propriété morale essentielle possédée par tous les humains – et seulement par les humains. Or, de nombreuses capacités autrefois considérées comme « proprement humaines » sont aujourd'hui observées chez d'autres animaux (sentience, communication complexe, mémoire, émotions, projets). Et inversement, les humains ne les possèdent pas toutes à chaque moment de leur vie.

À la lumière, notamment, de la Déclaration de Montréal (2022) signée par plus de 550 spécialistes, une conclusion s'impose : l'espèce ne constitue pas un critère pertinent pour déterminer le statut moral d'un individu et le spécisme est immoral.



**LA SENTIENCE** — Les travaux scientifiques actuels montrent que de nombreux animaux sont sentients : ils ressentent du plaisir, de la douleur, de la peur, du stress et poursuivent activement ce qui leur est favorable. Ils ont des préférences, des sensations et des émotions. **C'est cette capacité à être affectés positivement ou négativement par ce qui nous arrive qui fonde la considération morale — bien plus que l'apparence, le genre, l'intelligence, la couleur de peau ou l'utilité que l'on nous accorde.**

*L'expérimentation animale, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, n'existe que parce que le spécisme existe. Or, le spécisme doit cesser. L'expérimentation animale, dans sa forme actuelle, aussi.*



Jo-Anne McArthur / NEAVS / We Animals

## Ce que vous pouvez faire

- **Laboratoires** — Prenez en charge la question du spécisme et soumettez votre usage des termes de la philosophie morale (éthique, balance coût-bénéfice, etc.) aux spécialistes de cette discipline.
- **Journalistes** — Interrogez des spécialistes de philosophie morale et d'éthique animale pour vos sujets sur l'expérimentation animale, afin de ne pas laisser le débat entre les mains des seuls biologistes et d'élargir le questionnement au-delà des alternatives.
- **Activistes** — Abordez le sujet non seulement au prisme des alternatives envisageables, mais comme une question de justice sociale.



Nous trouver :

oxanimale.fr



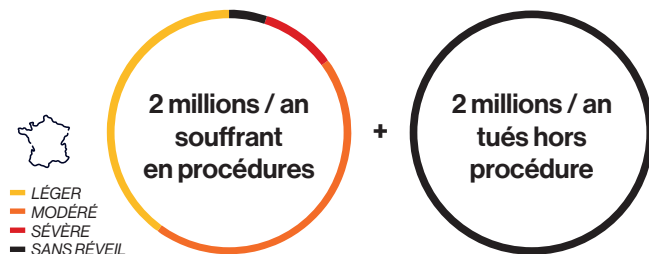
Nous soutenir :



# Spécisme et expérimentation animale

# Qu'est-ce que l'expérimentation animale ?

L'expression « **expérimentation animale** » désigne toute utilisation des animaux dans le cadre de recherches, de tests ou d'enseignements pouvant impliquer différents degrés de nuisances (détention, stress, douleur, mort).



En France, cette pratique est réglementée avec un système d'agrément des laboratoires et d'autorisation des projets, des « comités d'éthique », et une exigence de justification des souffrances induites via le principe dit des « **3R** » :

Remplacer	Réduire	Raffiner
par d'autres méthodes permettant d'obtenir les mêmes résultats	le nombre d'animaux sans compromettre la validité statistique	les méthodes pour réduire les souffrances sans mettre à mal les objectifs du projet

**Un problème moral** — Les animaux concernés sont **sentients**, c'est-à-dire qu'ils sont capables d'expériences positives et négatives. Les torts qui leur sont causés ont donc des conséquences sérieuses sur leur santé physique et mentale. **Ferions-nous subir cela à des êtres humains ? Si la réponse est non, alors nous avons probablement affaire à du spécisme.**



Carlota Saorsa / HIDDEN / We Animals

## Spécisme et expérimentation animale

**En recherche biomédicale, humains et autres animaux ne sont pas protégés selon les mêmes principes.**

Les **Comités de Protection des Personnes (CPP)** appliquent une logique **déontologiste** : certains actes sont interdits malgré leur intérêt pour la science, car les individus humains ont des droits fondamentaux qui priment toujours (Code de la santé publique, L.1121-2).

Au contraire, avec les 3R, les **comités d'éthique en expérimentation animale (CEEAA)** suivent une logique instrumentaliste. On limite les souffrances des animaux – mais seulement tant que cela ne gêne pas l'objectif scientifique. Autrement dit, tout bénéfique pour les humains sert à justifier n'importe quelle souffrance infligée aux animaux, dès lors qu'elle est jugée « utile ».



C'est ainsi que dans les discussions sur l'éthique des xénogreffes, on entend plus souvent parler du malaise ressenti par les humains face à la perspective de recevoir un organe de cochon, que de la violence faite aux cochons utilisés comme réservoirs d'organes.

**Même au sein du système, tous les animaux sentients ne comptent pas de la même manière. Le spécisme, c'est aussi ça :**

- Les primates ne peuvent être tués que par surdose d'anesthésique – plutôt que par décapitation, gazage ou dislocation cervicale comme c'est le cas pour les rongeurs, par exemple.
- Alors que les cages des mammifères sont régies par des normes chiffrées (déjà très faibles), le volume des aquariums doit simplement permettre aux poissons de nager « normalement ».
- À l'exception des céphalopodes, les invertébrés ne sont pas protégés par la réglementation, même lorsque leur sentience est établie ou très probable.



Modifier des lignées génétiquement pour produire des individus malades, greffer des tumeurs, créer volontairement des lésions nerveuses... Autant de pratiques désormais inimaginables pour des humains, mais tolérées pour d'autres animaux.

**L'une des causes de cela est leur essentialisation en tant qu'« animaux de laboratoire ».** C'est ce qu'on voit également avec les recherches expérimentales vétérinaires, qui font souffrir et tuent des rongeurs, chiens et chats « de laboratoire » au profit d'animaux « de compagnie » privilégiés par les humains. **Le laboratoire ne se contente donc pas d'utiliser des animaux : il reproduit et renforce le système spéciste.**



Carlota Saorsa / HIDDEN / We Animals

### L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE PEUT-ELLE EXISTER SANS LE SPÉCISME ?

— Et si l'on appliquait à l'expérimentation sur des animaux sentients les mêmes standards qu'à la recherche impliquant des personnes humaines vulnérables ? Pour l'éthicienne Angela Martin, cela impliquerait notamment :

- le respect d'une forme de consentement, via les indices de leur assentiment ou de leur opposition ;
- la primauté de leurs intérêts fondamentaux (notamment vivre et éviter les maladies) ;
- l'interdiction de les instrumentaliser comme de simples ressources biologiques ;
- la perspective d'un bénéfice direct ou indirect pour chaque animal impliqué ;
- l'évaluation strictement indépendante des projets selon des critères non spécistes.